

# Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DUPON sur la commune principale de l'AIOT 15 Avenue de Madrid 92200 Neuilly-sur-Seine.

La référence de votre dossier est A-2-6VH6ZMB9Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/12/2022 à 14h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- prosper@rc-group.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- prosper@rc-group.fr (pour rappel, déclarant)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **33782557400078**

Raison sociale **DUPON**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**15 AV DE MADRID**

**DUPON**

**92200 NEUILLY SUR SEINE**

### Signataire

Nom : **HAYOUN**

Prénom : **PROSPER**

Qualité : **SECRETAIRE GENERAL RC GROUP**

Adresse électronique : **prosper@rc-group.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 140254600**

Téléphone portable : **+(33) 660646828**

## Référent

Nom : **HAYOUN**

Prénom : **Prosper**

Fonction : **SECRETAIRE GENERAL RC GROUP**

Adresse électronique : **prosper@rc-group.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 140254600**

Téléphone portable : **+(33) 660646828**

## Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **prosper@rc-group.fr**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DUPON**

Description des activités :

**DUPON est un laboratoire photographique professionnel, expert en impression argentique et numérique. Le site dispose de trois Lambdas permettant l'impression argentique ainsi qu'un atelier de développement argentique noir & blanc. Une autre partie de l'activité concerne le shooting photo, l'encadrement et le conditionnement. DUPON est certifié ISO 14001 (système de management environnemental), Imprim'Vert (gestions des chimies issues des impressions) ainsi qu'Entreprise du patrimoine vivant (EPV) délivré sous l'autorité du ministère de l'Économie et des Finances, afin de distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels jugés comme d'excellence. Toutes les eaux usées sont récupérées dans une cuve via un réseau de tuyauterie spécifique et indépendant permettant de les évacuer vers des cuves de récupérations. Le site dispose d'une cuve de 2000 Litres ainsi qu'une cuve de secours de 500 Litres. Un prestataire agréé, REMONDIS, est chargé d'extraire les eaux de la cuve via une pompe afin de les traiter dans leur centre de traitement des déchets.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **15 Avenue de Madrid 92200 Neuilly-sur-Seine**

X : 645708

Y : 6864985

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2950	2-b	Traitement et développement des surfaces photosensibles	Surface annuelle traitée 12000 m2	DC	Calcul basé sur la quantité de papiers argentiques commandés au cours de l'année

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Les seules eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée proviennent des eaux de rinçage. Ces eaux de rinçage permettent de nettoyer les fûts où sont effectués les préparations chimiques pour le développement argentin. Ainsi, ces eaux résiduaires sont très peu souillées. Un rapport de prélèvement de ces eaux est effectué annuellement. Un rapport datant du 09/11 /2022 sur un prélèvement ponctuel effectué par Bureau Veritas atteste d'un résultat conforme à la réglementation. Les résultats sont bien en deçà des seuils réglementaires.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**• Déchets plastiques – DIB traités par PAPREC pour valorisation. • Papiers graphiques, photographiques et cartons – Traités par PAPREC pour valorisation. • Eaux souillées en provenance de l'argentine – Traitées par REMONDIS pour valorisation. • Ordures ménagères – service public de Neuilly-Sur-Seine • Cartouches d'encre – Traitées par Conibi pour valorisation**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Extincteurs**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**• Alarme visuelle et sonore à un certain seuil de remplissage des cuves de récupération des eaux souillées. • Kit de déversement accidentel de chimie. • Alarme incendie. • Extincteurs. • Equipements de protection individuel (masques, gants, chaussures de sécurité). • Une partie des employés est formée en Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN DE SITUATION.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN MASSE.pdf**